

# Asthme

Les membres du personnel enseignant doivent connaître la politique et le protocole de leur conseil et de leur école selon la Note Politique/Programmes (NPP n° 161) – Soutenir les enfants et les élèves ayant des affections médicales prédominantes (anaphylaxie, asthme, diabète et épilepsie) dans les écoles et la Loi Ryan de 2015 (pour assurer la création d'écoles attentives à l'asthme).

Cette section comprend :

- Bronchospasme induit par l'exercice
- Définition et symptômes
- L'activité physique et les élèves ayant l'asthme
- Médicaments contre l'asthme à l'école
- Stratégies de gestion d'une crise d'asthme

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la gestion de l'asthme en milieu scolaire, visitez

<https://ophea.net/fr/creer-des-milieus-attentifs-lasthme>.